

Memorial
des
Großherzogthums Luxemburg.



MEMORIAL
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Montag, 23. September 1878.

Nr. 59.

LUNDI, 23 septembre 1878.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Der General-Director der Finanzen;

Nach Einsicht der Benachrichtigung der schweizerischen Bundes-Regierung, betreffend den Eintritt von Peru in den allgemeinen Postverein vom 1. October 1878 ab;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 12. Mai 1875, wodurch der Berner Postvertrag vom 9. October 1874 genehmigt wird;

Nach Einsicht des Uebereinkommens vom 27. Januar 1876, betreffend den Eintritt überseeischer Länder in den allgemeinen Postverein;

Nach Berathung der Regierung im Conseil;

Beschließt:

Art. 1. Die im Großherzogthum zu erhebenden Posttaxen für den Correspondenz-Austausch mit Peru ist, vom 1. October d. J. ab, festgesetzt wie folgt:

Frankirte Briefe, für je 15 Gramme oder Bruchtheil von 15 Grammen . . . 50 Cent.

Unfrankirte Briefe, für je 15 Gramme oder Bruchtheil von 15 Grammen . . . 75 Cent.

Postkarten 25 „

Geschäftspapiere, Waarenproben, Zeitungen und sonstige Drucksachen, für je 50 Gramme oder Bruchtheil von 50 Grammen . . 10 Cent.

Einschreibebühr 20 „

Empfangschein 10 „

Art. 2. Gegenwärtiger Beschluß wird in's

Avis. — Postes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES ;

Vu l'information du Gouvernement fédéral de la Suisse, constatant l'accession du Pérou à l'Union générale des postes à partir du 1^{er} octobre 1878 ;

Vu l'art. 2 de la loi du 12 mai 1875, portant approbation du traité postal de Berne, du 9 octobre 1874 ;

Vu l'arrangement du 27 janvier 1876, concernant l'entrée dans l'Union générale des postes des pays trans-océaniques ;

Après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le tarif applicable dans le Grand-Duché aux correspondances à destination ou provenant du Pérou est fixé, à partir du 1^{er} octobre prochain, comme suit :

Lettres affranchies, 50 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes ;

Lettres non affranchies, 75 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes ;

Cartes postales, 25 centimes ;

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés, 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes ;

Droit fixe de recommandation, 20 centimes ;

» des avis de réception, 10 »

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au Mé-

„Memorial“ eingerückt, um von Allen, welche die Sache betrifft, ausgeführt zu werden.

Luxemburg den 21. September 1878.

Der General-Director der Finanzen,
W. v. R ö b e.

Bekanntmachung. — Justiz.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 13. I. Mts. ist Hr. Heinrich K i m m e r, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung als Untersuchungsrichter beim Bezirksgerichte zu Diekirch bewilligt worden, Functionen welche demselben zuletzt durch Königl.-Großh. Beschluß vom 5. October 1876 übertragen waren.

Durch den nämlichen Beschluß ist Hr. Victor T h o r n, Assessor beim Bezirksgerichte zu Diekirch, für die noch übrige Dauer der Dienstzeit des ausgeschiedenen Hrn. K i m m e r, mit den Functionen von Untersuchungsrichter bei eben demselben Bezirksgerichte betraut worden.

Luxemburg den 17. September 1878.

Der General-Director der Justiz,
Paul E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Militär-Obergerichtshof.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 13. September 1878 ist Hr. L e f o r t, Obergerichtsrath und Ergänzungsmitglied des Militär-Obergerichtshofes, zum Mitgliede des Militär-Obergerichtshofes, in Ersetzung des ausgeschiedenen Hrn. d'Olimart, ernannt worden.

Durch den nämlichen Beschluß ist Hr. C h o m é, Obergerichtsrath, zum Ergänzungsmitgliede des Militär-Obergerichtshofes ernannt worden.

Luxemburg den 17. September 1878.

Der General-Director der Justiz,
Paul E y s c h e n.

Bekanntmachung. — Staatsbaumschulen.

Die waldbesitzenden Gemeindeverwaltungen und Privaten des Großherzogthums werden benachrichtigt, daß die in nachstehendem Verzeichniß

memorial, pour être exécuté par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 21 septembre 1878.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBE.

Avis. — Justice.

Par arrêté royal grand-ducal du 13 septembre courant, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. Henri K i m m e r, des fonctions de juge d'instruction près le tribunal d'arrondissement de Diekirch, qui lui avaient été conférées en dernier lieu par arrêté royal grand-ducal du 5 octobre 1876.

Par le même arrêté, M. Victor T h o r n, assesseur au tribunal d'arrondissement de Diekirch, a été chargé de remplir les fonctions de juge d'instruction près le même tribunal pendant le restant du temps de service de M. K i m m e r, démissionnaire

Luxembourg, le 17 septembre 1878.

Le Directeur général de la justice,
Paul E Y S C H E N.

Avis. — Haute Cour militaire.

Par arrêté royal grand-ducal du 13 septembre 1878, M. L e f o r t, conseiller à la Cour supérieure de justice et membre suppléant de la Haute Cour militaire, a été nommé membre de la Haute Cour militaire, en remplacement de M. d'Olimart, démissionnaire.

Par le même arrêté M. C h o m é, conseiller à la Cour supérieure de justice, a été nommé membre suppléant de la Haute Cour militaire.

Luxembourg, le 17 septembre 1878.

Le Directeur général de la justice,
Paul E Y S C H E N.

Avis. — Pépinières de l'État.

Les administrations communales du Grand-Duché et les particuliers propriétaires de bois sont informés que les quantités de plants indiquées

angeführte Anzahl Söhlinge in den zu Luxemburg (Baumbüsch), Beaufort-Eppeldorf und Grenzingen angelegten Staatsbaumschulen vorrätig ist und zu den in demselben Verzeichniß angezeigten Preisen, zu den Bedingungen und nach dem Verfahren, welche in der Bekanntmachung vom 27. October 1876 (Memorial 1876, S. 640) vermerkt sind, abgenommen werden können.

au relevé qui fait suite au présent, sont disponibles dans les pépinières de l'État établies à Luxembourg (Baumbusch), Beaufort-Eppeldorf et Grenzingen, et que ces plants leur seront délivrés aux prix indiqués au même relevé, sous les conditions et de la manière prévues dans l'avis du 27 octobre 1876 (Mémorial 1876, p. 640).

Luxemburg den 17. September 1878.

Luxembourg, le 17 septembre 1878.

Der General-Director des Innern,
G. Kirpach.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Essences.	Age des plants.	Nombre de plants.	Prix par mille.
<i>Pépinière de Luxembourg (Baumbusch).</i>			
Chênes	Repiqués d'un an	22,000	Fr. 5 00
id.	De l'année	160,000	4 00
Épicéas	Repiqués de deux ans	250,000	5 00
id.	Repiqués d'un an	120,000	3 50
Pins sylvestres	id.	240,000	4 00
Pins noirs	id.	115,000	4 00
Mélèzes	id.	100,000	4 00
Sapins argentés	id.	25,000	4 00
Aulnes blancs	id.	2,500	5 00
Robiniers faux acacia	id.	60,000	4 00
Chataigniers	id.	7,000	6 00
id.	Semis de l'année	20,000	4 00
Bouleaux commun	id.	25,000	1 50
<i>Pépinière de Beaufort-Eppeldorf.</i>			
Épicéas	Repiqués d'un an	35,000	3 50
Sylvestres	id.	24,000	4 00
Pins noirs	id.	5,000	4 00
Épicéas	Semis de l'année	80,000	1 25
Pins noirs	id.	13,000	1 75
Mélèzes	id.	15,000	1 75
Robiniers faux acacia	id.	25,000	1 50
<i>Pépinière de Grenzingen.</i>			
Chênes	Repiqués de deux ans	600	6 00
id.	Repiqués d'un an	5,500	5 00
Épicéas	id.	1,000	3 50
id.	Semis de l'année	1,000	1 25
Sylvestres	id.	3,000	1 25
Pins noirs	id.	1,000	1 75
Robiniers faux acacia	id.	4,500	1 50

*Relevé des subsides accordés par arrêté de M. le Directeur général de la justice du 13 septembre 1878,
N° 2080 pour travaux dans l'intérêt de la salubrité publique et imputables sur l'art. 128 du budget
des dépenses de 1878.*

Communes.	DESTINATION DES SUBSIDES.	Montant.
<i>District de Luxembourg.</i>		
Garnich.	Établissement de deux nouveaux cimetières pour les sections de Garnich et Hivange.	800
Kœrich.	Établissement d'un nouveau cimetière à Gœtzingen	400
Dudelange.	Établissement d'un nouveau cimetière pour les sections de Dudelange, Burange et Budersberg	200
Esch-sur-l'Alzette.	Établissement d'un nouveau cimetière pour le culte réformé	200
Leudelage.	Établissement d'un nouveau cimetière à Leudelage	200
Schifflange.	Agrandissement du cimetière de Schifflange	200
Hollerich.	Continuation de l'égoût voûté passant sous la nouvelle maison d'école	200
id.	Établissement de nouveaux cimetières à Hollerich et à Bonnevoie	500
Weiler-la-Tour.	Construction de revers pavés dans l'intérieur de Syren	100
Heffingen.	Établissement d'un nouveau cimetière à Reuland	200
Larochette.	Curage de l'Ernz	200
Tuntingen.	Translation du cimetière de Tuntingen	150
<i>District de Diekirch.</i>		
Asselborn.	Construction de latrines près la maison d'école à Rumelange	50
Basbellain.	Établissement d'une conduite d'eau à Troisvierges	500
id.	id. id. à Wilverdange	200
Bœvange.	Construction à Trotenerstrasse du deuxième lot de la conduite d'eau et d'un réservoir.	150
Clervaux.	Établissement d'une conduite d'eau à Reuler	100
Hosingen.	Agrandissement du cimetière de Walhausen	200
id.	Construction d'une fontaine publique à Neidhausen	100
Munshausen.	Construction de revers pavés près la maison d'école à Marnach	100
Weiswampach.	Établissement d'une fontaine publique à Breidfeld	100
Beckerich.	Construction de revers pavés à Elvange-Hovelange	100
Bettborn.	id. id. à Pratz	100
Bigonville.	id. id. à Bigonville	100
Ell.	id. id. à Ell	100
Folschette.	id. id. à Folschette	100
Perlé.	id. id. à Perlé	50
Redange.	Assainissement de la fontaine publique à Ospern	100
Sæul.	Construction d'un nouveau cimetière à Calmus	200
Useldange.	id. id. à Schandel	200
Bourscheid.	Construction d'un lavoir public à Bourscheid	100
Ermsdorf.	Construction de revers pavés à Eppeldorf	100
id.	Établissement d'une conduite d'eau avec fontaine publique à Eppeldorf	100
Ettelbruck.	Construction de latrines près l'école primaire et près l'école primaire supérieure .	100
id.	Construction de revers pavés à Ettelbruck	100
Feulen.	id. id. à Feulen	100
id.	id. id. près de la maison d'école	50

Hoscheid.	Construction de revens pavés à Hoscheid	50
id.	Reconstruction du puits de Brakenweg	50
Reisdorf.	Établissement d'une conduite d'eau à Klein-Reisdorf	200
Mertzig.	Construction de revens pavés autour de l'église	50
Alscheid.	Établissement d'une fontaine publique à Alscheid	50
Boulaide.	Construction de revens pavés près la maison d'école à Surré	100
id.	Réparation de la fontaine publique à Baschleiden	250
id.	id. id. à Boulaide	100
id.	Construction de latrines près la maison d'école à Baschleiden	50
Esch-sur-Sûre.	Établissement d'une conduite d'eau à Esch-sur-Sûre	500
Eschweiler.	id. id. à Selscheid	500
Görsdorf.	Établissement d'une fontaine publique à Nocher	100
Harlange.	Établissement d'un lavoir communal à Tarchamps	100
Heiderscheid.	Agrandissement du cimetière de Tadler	100
Neunhausen.	Établissement d'une fontaine publique avec lavoir à Insborn	50
id.	id. id. id. à Neunhausen	50
Oberwampach.	Établissement d'une fontaine publique à Brachtenbach	250
Wiltz.	Établissement d'une conduite d'eau à Niederwiltz	200
Wilwerwiltz.	Construction de latrines près la maison d'école à Wilwerwiltz	50
id.	Établissement d'une gargouille pour l'écoulement des eaux stagnantes près la maison Wiltz à Wilwerwiltz	50
Winseler.	Établissement d'une fontaine publique et lavoir à Grummelscheid	200
id.	Construction de latrines près la maison d'école à Doncols	50
Fouhren.	Dessèchement de l'église de Bettel au moyen de drainage	100
Putscheid.	Construction de revens pavés à Merscheid	100
Vianden.	Pavage de différentes ruelles et construction de dallots	150
id.	Établissement d'une voûte sur le canal traversant la ville	200
id.	Établissement de nouvelles latrines près l'école primaire supérieure	100

District de Grevenmacher.

Beaufort.	Restauration de la conduite d'eau et appropriation de la fontaine dite « Heckbour » à Beaufort	200
Bech.	Réparation de la fontaine dite « Wameschbour » à Altrier-Hersberg	50
Consdorf.	Construction d'un lavoir près de la fontaine dite « Flodenbour » à Consdorf	100
id.	Réparation de la conduite d'eau à Colbette	200
Mompach.	Déplacement du cimetière de Moersdorf hors du village	200
id.	Encassement du ruisseau en amont de la conduite d'eau à Moersdorf	100
Waldbillig.	Appropriation de la fontaine et canalisation du ruisseau à Waldbillig	100
Flaxweiler.	Construction de revens pavés à Niederdouven	100
Grevenmacher.	id. id. dans la Syrgasse	200
id.	Achèvement du pavage de la Webergasse	100
Junglinster.	Canalisation du ruisseau à Junglinster	100
Manternach.	Déplacement du cimetière de Lellig	100
Rodenbourg.	Construction de revens pavés à Beidweiler	100
id.	Construction d'un mur le long du ruisseau dans l'intérieur du village de Rodenbourg	200
Wormeldange.	Construction de revens pavés à Wormeldange	100
Bous.	id. id. à Erpeldange	100
Burmerange.	id. id. à Burmerange	100

Lenningen.	Construction de revers pavés le long du chemin de Grevenmacher à Mondorf près du pont à Lenningen	100
Mondorf.	Construction de revers pavés à Ellange	100
id.	id. id. à Altwies	100
Remerschen.	id. id. à Wintrange	50
Stadbredimus.	Construction de la ruelle derrière la maison Frieden à Stadtbredimus	200
Waldbredimus.	Construction de revers pavés à Waldbredimus	100

Luxembourg, le 13 septembre 1878.

Le Directeur général de la justice,
PAUL EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 12. L. Mts. ist Hrn. Joseph-Christian G r e t s c h auf sein Ansuchen ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Bürgermeister der Stadt Remich bewilligt worden.

Luxemburg den 17. September 1878.

Der General-Director des Innern,
H. K i r p a c h.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté r. g.-d. du 12 de ce mois, démission honorable a été accordée à M. Joseph-Chrétien G r e t s c h, à sa demande, de ses fonctions de bourgmestre de la ville de Remich.

Luxembourg, le 17 septembre 1878.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. K I R P A C H.

Bekanntmachung. — Indigénat.

Aus einer am 11. August c. durch den Bürgermeister der Gemeinde Wellenstein aufgenommenen Erklärung geht hervor, daß Hr. Mathias Rock, Winzer zu Schwebzingen, daselbst am 13. Dezember 1856 von einem Ausländer geboren, die durch Art. 9 des Civilgesetzbuches vorgeschriebenen Formalitäten zur Erlangung der Eigenschaft eines Luxemburgers erfüllt hat.

Luxemburg den 17. September 1878.

Der General-Director der Justiz,
Paul Eyschen.

Avis. — Indigénat.

Il résulte d'une déclaration reçue le 11 août 1878 par le bourgmestre de la commune de Wellenstein, que le sieur Mathias Rock, vigneron à Schwebzingen, né audit lieu le 13 décembre 1856 d'un père étranger, a rempli les formalités prescrites par l'art. 9 du Code civil pour acquérir la qualité de Luxembourgeois.

Luxembourg, le 17 septembre 1878.

Le Directeur général de la justice,
Paul Eyschen.

Bekanntmachung. — Gemeindereglements.

In ihren respectiven Sitzungen am 3., 4., 6., 8., 9. und 11. d. Mts. haben die Gemeinderäthe von Flaxweiler, Lenningen, Wormeldingen, Bous, Stadtbredimus, Wellenstein, Remerschen und Waldbredimus Reglements über die Sperrung der Weinberge in ihren Gemeinden für 1878 beschloffen.

Avis. — Règlements communaux.

Dans leurs séances respectives des 3, 4, 6, 8, 9 et 11 septembre courant, les conseils communaux de Flaxweiler, Lenningen, Wormeldange, Bous, Stadtbredimus, Wellenstein, Remerschen et Waldbredimus ont arrêté des règlements pour les bans de vendange de leurs communes en 1878.

Diese Reglemente sind vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 18. September 1878.

Der General-Director des Innern,
G. Kirpach.

Ces règlements ont été dûment publiés.

Luxembourg, le 18 septembre 1878.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Bekanntmachung. — Postwesen.

Durch Verfügung vom 19. September d. J. ist die Postverwaltung ermächtigt worden, den Mitgliedern der zur Abschätzung des durch die Gewitter vom 15. Mai und 23. Juli d. J. verursachten Ernteschadens eingesetzten Kommission, die von den Gemeindeverwaltungen gesammelten Geldgaben entweder in Baar oder durch Postanweisungen portofrei zu übermitteln.

Luxemburg den 20. September 1878.

Der General-Director der Finanzen,
B. v. Roehre.

Avis. — Postes.

Par disposition du 19 septembre courant, l'administration des postes a été autorisée à remettre en franchise de port aux membres de la commission instituée pour l'évaluation des dommages causés aux récoltes par les orages des 15 mai et 23 juillet 1878, les secours en argent recueillis par les autorités communales du pays, soit en numéraire, soit par mandats de poste.

Luxembourg, le 20 septembre 1878.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBÉ.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Die H. J. Aug. Pinth, Kaufmann zu Niederbesslingen, Heinr. Pickard, Gastwirth zu Weiswampach, und Nikolaus Mackel, Thierarzt zu Luxemburg, sind als Agenten der „Berlin-Kölnischen Feuerversicherungs-Actien-Gesellschaft“ bestätigt worden.

Luxemburg den 19 September 1878.

Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Avis. — Assurances.

MM. Ignace Serrig, commis délégué du receveur des contributions à Echternach, et Jean Pfeiffer, secrétaire communal à Götzingen, sont agréés comme agents de la Compagnie d'assurances dite «Magdeburger Feuerversicherungs-Gesellschaft».

Luxembourg, le 19 septembre 1878.

Le Conseiller de Gouvernement,
M. MULLENDORFF.

Bekanntmachung. — Versicherungswesen.

Die H. Ignaz Serrig, delegirter Commis des Steuereintnehmers zu Echternach, und Johann Pfeiffer, Gemeinde-Secretär zu Götzingen, sind als Agenten der „Magdeburger Feuerversicherungs-Gesellschaft“ bestätigt worden.

Luxemburg den 19. September 1879.

Der Regierungsrath,
M. Müllendorff.

Avis. — Assurances.

MM. Th.-Aug. Pinth, marchand à Basbellain, Henri Pickard, aubergiste à Weiswampach, et Nicolas Mackel, vétérinaire à Luxembourg, ont été agréés comme agents de la Compagnie d'assurances dite «Berlin-Kölnische Feuerversicherungs-Aktien-Gesellschaft».

Luxembourg, le 19 septembre 1878.

Le Conseiller de Gouvernement,
M. MULLENDORFF.

Bekanntmachung. — Sparkasse.

Es wird hiermit zur öffentlichen Kenntniß gebracht daß gemäß Ermächtigung des Verwaltungsrathes der Sparkasse vom 23. August 1878, die verlorenen Livrets Nr. 11015 und 10621 für nichtig erklärt und durch Duplikate ersetzt worden sind.

Luxemburg den 26. August 1878.

Der General-Direktor der Finanzen,
B. v. R ö b e.

Avis. — Caisse d'épargne.

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu d'une autorisation du conseil d'administration de la Caisse d'épargne, du 23 août 1878, les livrets Nos 11015 et 10621 qui ont été perdus sont déclarés annulés et ont été remplacés par des duplicatas.

Luxembourg, le 26 août 1878.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEBE.

Bekanntmachung betreffend die Einlassung der Schweine zur Eichelmast in den Gemeindeforstungen.

Die Verwaltungen der waldbesitzenden Gemeinden können die Ermächtigung zum Eintreiben der Schweine zur Eichelmast in die Gemeindeforstungen erhalten. Sie haben sich deshalb an den Oberförster ihrer betreffenden Forstbezirke zu wenden, welcher Beamte ermächtigt ist:

1) diejenigen Waldtheile, in welchen die Eichelmast ohne Nachtheil stattfinden kann, zu bezeichnen; alle übrigen Waldtheile, wo die Schweine Schaden anrichten könnten, namentlich jene, welche eine große Anzahl von der vorjährigen reichlichen Büchelernte herrührende junge Buchenpflanzen enthalten, sind zu verbieten;

2) die Weide zeitweilig zu untersagen, bis die zur Forstkultur nöthigen Quantitäten Eicheln gesammelt und abgeliefert sein werden;

3) die Quantität Eicheln, welche jeder Loosholzberechtigte in den betreffenden Gemeinden einzusammeln und abzuliefern hat, zu bezeichnen;

4) im Einverständniß mit den betreffenden Gemeindeverwaltungen die Zahl der zur Mast zu schickenden Schweine, sowie die Tage und Stunden, an welchen dieselbe erlaubt ist, zu bestimmen.

Luxemburg den 21. September 1878.

Der General-Direktor des Innern,
H. K i r p a c h.

Avis concernant l'introduction des porcs à la glandée dans les bois communaux.

Les administrations des communes propriétaires de bois peuvent obtenir l'autorisation de mettre les porcs à la glandée dans les bois communaux. Elles doivent à cet effet s'adresser au garde-général de leur cantonnement respectif, qui est autorisé:

1° à désigner les districts boisés où ce pacage pourra se faire sans inconvénients; ils interdiront tous les autres districts dans lesquels les porcs pourraient occasionner du dommage, notamment ceux renfermant une grande quantité de jeunes plants de hêtres provenant de l'abondante fainée de l'année passée;

2° à interdire temporairement le pacage jusqu'à ce que les quantités nécessaires de glands pour la culture soient ramassées et livrées;

3° à fixer la quantité de glands que chaque affouager, dans les communes où il y en a, doit ramasser et livrer;

4° à déterminer, de commun accord avec les administrations communales intéressées, le nombre de porcs à mettre en pacage, ainsi que les jours et heures pendant lesquels l'exercice de la glandée est permis.

Luxembourg, le 21 septembre 1878.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.